



Agence canadienne de développement
économique du Nord

Canadian Northern Economic
Development Agency

Agence canadienne de développement économique du Nord

2024-2025

Rapport financier trimestriel

pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2024

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre des Affaires du Nord, ministre responsable de Développement économique Canada pour les Prairies et ministre responsable de l'Agence canadienne de développement économique du Nord, 2024

No de catalogue R106-1F-PDF
ISSN 2816-587X

Agence canadienne de développement économique du Nord

Rapport financier trimestriel

pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2024

Introduction

Le présent rapport financier trimestriel a été préparé par la direction, conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses](#) et le [Budget supplémentaire des dépenses \(B\)](#). Ce rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

L'Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor) travaille avec ses partenaires pour favoriser le développement économique dans les territoires canadiens. L'Agence appuie, finance et promeut le développement économique au niveau national, territorial et communautaire, elle stimule la croissance et l'innovation, elle contribue au développement de la capacité et elle investit dans des projets de développement économique structurants dans les territoires. De plus, par l'entremise du Bureau de gestion des projets nordiques, l'Agence coordonne la participation fédérale aux processus d'examen environnemental dans les territoires et elle tient à jour les dossiers de consultation de compétence fédérale associés aux projets de grande envergure.

Des renseignements supplémentaires sur les autorités, le mandat et les activités de programme de CanNor sont publiés dans le [Plan ministériel](#) et le budget des dépenses.

Méthode de présentation

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorités qui y est joint comprend les autorités de dépenser de l'Agence accordées par le Parlement et celles utilisées par l'Agence conformément au Budget principal des dépenses et au Budget supplémentaire des dépenses (B), pour l'exercice 2024-2025. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorités de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorité préalable du Parlement. Les autorités sont accordées par l'intermédiaire de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'intermédiaire de lois sous forme d'autorités législatives de dépenser à des fins déterminées.

L'Agence utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour l'établissement et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les crédits votés par le Parlement sont encore accordés en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

État des autorités

Le total des autorités pouvant être utilisées au toisième trimestre de l'exercice 2024-2025 s'élevait à 81,0 millions de dollars, soit une diminution nette de 7,5 millions de dollars par rapport au troisième trimestre de 2023-2024. Cet écart, principalement en crédit 5 – subventions et contributions, est principalement attribuable à l'élimination graduelle des mesures de financement annoncées dans le cadre du Budget 2021, tels que le Fonds pour l'emploi et la croissance et le Fonds canadien de revitalisation des communautés.

État des dépenses budgétaires par article courant

Les dépenses totales par article courant pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024 se sont élevées à 17,6 millions de dollars, une augmentation nette de 4,8 millions de dollars par rapport au trimestre clos le 31 décembre 2023. Cet écart, composé principalement d'une augmentation des paiements de transfert, est principalement dû au calendrier des paiements par rapport à l'exercice précédent. Dans l'ensemble, les dépenses totales au titre des paiements de transfert sont réduites en raison de la termination progressive des mesures de financement annoncées dans le budget de 2021.

Risques et incertitudes

Alors que le Nord présente des possibilités de développement et de croissance économiques et d'innovation, certains facteurs, notamment sa grande superficie, son éloignement des grands centres, le manque d'infrastructures, sa connectivité déficiente, son accès difficile à l'énergie, les coûts énergétiques élevés de même que son manque de main-d'œuvre qualifiée, contribuent à en faire un milieu où l'activité économique est difficile. Ces facteurs présentent des défis supplémentaires pour les entreprises et empêchent les habitants du Nord de profiter pleinement des opportunités de développement économique.

Les principaux risques (et les stratégies d'atténuation des risques) de CanNor sont présentés dans le Plan ministériel :

1. **Incertitude économique** : Étant donné la menace imminente d'une récession mondiale, les économies pourraient être contraintes d'opérer un virage afin de surmonter les ralentissements financiers en cours. Cela pourrait avoir une incidence négative sur les entreprises et le développement économique du Nord, d'autant plus que l'inflation élevée exerce des pressions supplémentaires sur un environnement où les coûts sont déjà élevés.
2. **Pénurie de main-d'œuvre** : Les pénuries de main-d'œuvre persistantes, conjuguées au vieillissement de la population, pourraient continuer à mettre à rude épreuve le bassin de main-d'œuvre du Nord, ce qui entraînerait des retards dans les projets et une concurrence accrue pour la main-d'œuvre qualifiée.
3. **Changements climatiques** : Les phénomènes météorologiques violents et les autres effets des changements climatiques continuent de perturber les déplacements, la construction et les autres activités liées au développement économique. Les territoires peuvent être particulièrement touchés par cette situation, des saisons de construction étroites, des chaînes d'approvisionnement fragiles et des perturbations climatiques disproportionnées pouvant avoir une incidence sur la viabilité des projets et d'autres activités de développement économique.
4. **Diversification économique limitée** : Une dépendance excessive à l'égard des secteurs de la fonction publique et de la mise en valeur des ressources a entraîné une diversification économique limitée dans les territoires.

5. **Développement de l'infrastructure** : Le déficit en matière d'infrastructure dans le Nord est un obstacle fondamental à la croissance économique, et a une incidence sur la compétitivité globale du Nord et entraîne une augmentation du coût des activités. Les grandes infrastructures de l'ensemble des territoires sont inadéquates ou carrément manquantes, et connaissent une grave pénurie de logements et un déficit d'infrastructures à l'échelle des communautés.

Changements importants quant aux opérations, au personnel et aux programmes

Le 20 décembre 2024, l'honorable Gary Anandasangaree a été nommé ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord.

Approuvé par :

Onalik, Jimi
Digitally signed by Onalik, Jimi
Date: 2025.02.19 12:02:53 -05'00'
Jimi Onalik
Président

Ottawa, Canada
Le xx février 2024

ODonnell, Sean
Digitally signed by ODonnell, Sean
Date: 2025.02.18 16:31:52 -05'00'
Sean O'Donnell
Dirigeant principal des finances

État des autorités *(non vérifié)*

	Exercice 2024-2025			Exercice 2023-2024		
<i>(en milliers de dollars)</i>	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2024*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	23 363	5 937	15 799	23 828	6 298	15 700
Crédit 5 – Subventions et contributions	55 422	11 028	21 065	62 390	6 267	20 677
Autorités législatives budgétaires	2 223	533	1 599	2 290	377	1 465
Autorités totales	81 008	17 498	38 463	88 508	12 942	37 842

*N'inclut que les autorités disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (*non vérifiées*)

(en milliers de dollars)

Dépenses

	Exercice 2024-2025			Exercice 2023-2024		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Dépensées durant le trimestre terminé le 31 décembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2024	Dépensées durant le trimestre terminé le 31 décembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Personnel	18 479	4 592	13 411	18 150	4 840	13 309
Transports et communications	1 073	432	858	1 130	330	670
Information	210	0	14	110	6	13
Services professionnels et spéciaux	3 099	809	1 423	3 461	985	1 587
Locations	2 213	549	1 491	2 550	539	1 585
Réparation et entretien	104	22	85	238	10	10
Services publics, matériel et fournitures	113	19	48	159	116	129
Acquisition de terrains, de bâtiments et travaux	29	15	15	0	0	0
Acquisition de matériel et d'outillage	188	43	65	319	20	39
Paiements de transfert	55 422	11 028	21 065	62 390	6 267	20 677
Autres subventions et paiements	77	- 11	- 13	0	- 171	- 177
Dépenses budgétaires totales	81 008	17 498	38 463	88 508	12 942	37 842